

Offre de Stage

Présentation du Stage

Intitulé du stage : définition de la stratégie de préservation et de restauration des zones humides sur le territoire du SAGE Estuaire de la Loire.

Domaine : gestion des milieux aquatiques

Thèmes : zones humides, marais, plans de gestion, fonctionnalités

Contexte : révision du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'estuaire de la Loire

Sujet du stage :

Dans le cadre de la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'estuaire de la Loire, porté par le Syndicat de la Loire Aval (SYLOA), la thématique de la préservation et de la restauration des zones humides doit être renforcée afin d'assurer la compatibilité avec le chapitre 8 du SDAGE Loire-Bretagne, intégralement consacré aux zones humides.

L'objectif du stage sera de :

- Définir les zones humides prioritaires pour l'atteinte du bon état des masses d'eau ou la préservation de la biodiversité sur le territoire du SAGE (notamment sur les bassins versants contribuant à la prolifération des algues vertes, les têtes de bassin ou les masses d'eau cumulant des pressions liées à la dégradation de l'hydromorphologie et à des pollutions) ;
- Identifier les mesures à mettre en œuvre pour la gestion/préservation ou la restauration de ces zones humides prioritaires et construire les programmes d'actions.
- Définir un plan de gestion spécifique aux marais littoraux et rétro-littoraux.

Les zones humides sont l'une des composantes majeures du territoire du SAGE Estuaire de la Loire, elles représentent 16,7% de la superficie du territoire (source : inventaire du SAGE 2018). Certaines zones humides, notamment les grands marais et les vallées alluviales présentent un intérêt stratégique à l'échelle nationale ou européenne, on peut notamment citer :

- la vallée de la Loire et les marais associés ;
- la vallée de l'Erdre ;
- les marais de la Brière ;
- les marais salants de la presqu'île Guérandaise.

Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE de 2009, la connaissance sur les zones humides s'est largement développée, notamment pour les petites zones humides situées à l'amont des bassins versants. Cependant, si aujourd'hui la localisation de ces milieux est bien connue, leur caractérisation est à affiner pour disposer d'une donnée homogène sur le territoire (typologies des habitats, fonctionnalités, localisation des pressions, etc.) et pouvoir répondre aux demandes du SDAGE : définition de principes d'action proportionnés aux enjeux de préservation, et étude d'opportunité à l'établissement de plans de restauration et de reconquête sur des secteurs déterminés.

Détail / objectifs :

Sous la responsabilité de la directrice du SYLOA et l'encadrement de l'animateur ASTER (animation et suivi des travaux en rivière), le stagiaire sera chargé de décliner la stratégie de préservation, restauration et gestion des zones humides :

Etape 1 : analyse et synthèse de l'intégration de la thématique des zones humides dans les SAGE ayant fait l'objet d'une révision récente

Le stagiaire s'imprénera du contexte et s'appropriera la manière dont les zones humides ont été prises en compte dans le cadre du SAGE Estuaire de la Loire de 2009. Il étudiera également d'autres SAGE révisés récemment, particulièrement sur la déclinaison du SDAGE, tel que demandé dans sa disposition 8C-1 (définition, identification des particularités à prendre en compte), sur les grands marais littoraux. Le stagiaire s'appuiera sur les partenaires techniques et institutionnels et pourra solliciter les retours d'expériences d'autres structures porteuses de SAGE.

Etape 2 : concertation et recueil des attentes des gestionnaires de zones humides et des partenaires du SAGE

Le stagiaire mettra en place, avec l'appui de l'équipe du SYLOA, une concertation avec les acteurs intéressés par la thématique des zones humides : gestionnaires (animateurs Natura 2000, syndicats de marais ou de bassin versant, conservatoire du littoral, , etc.), aménageurs (SCoT, EPCI-FP), partenaires techniques et institutionnels (Agence de l'Eau, Région, Départements, DDT, AFB) afin de :

- réaliser l'inventaire des mesures mises en place et des projets de préservation, gestion et restauration des zones humides ;
- identifier les attentes des partenaires du SAGE vis-à-vis de la thématique des zones humides dans le cadre de la révision du SAGE (compléments aux mesures déjà en place, définition des secteurs prioritaires, intégration dans les documents d'urbanisme, etc.).

Etape 3 : définition de la stratégie de préservation et de restauration des zones humides dans le cadre de la révision du SAGE

Au regard des retours d'expérience collectés lors de la première étape et de la concertation menée auprès des acteurs, le candidat stagiaire proposera une stratégie de préservation et de restauration des zones humides. Le but de cette étape est de proposer une stratégie complémentaire ou correctrice aux mesures de préservation ou de gestion des zones

humides déjà mises en œuvre afin d'atteindre l'objectif de bon état des masses d'eau et de la biodiversité.

Dans le cadre de la révision de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE Estuaire de la Loire, les zones humides situées à l'amont des bassins versants ont été identifiées comme des espaces stratégiques pour restaurer le fonctionnement hydrologique et la qualité de l'eau. La stratégie proposée devra donc être cohérente avec les autres thématiques traitées dans le SAGE : lutter contre le ruissellement, préserver et restaurer les têtes de bassin versant, adaptation au changement climatique. Cette stratégie fera l'objet d'une validation de la Commission locale de l'eau (CLE).

Etape 4 : déclinaison de la stratégie et identification des secteurs prioritaires et des mesures associées

Cette étape consistera à décliner la stratégie validée par la CLE lors de l'étape 3, en identifiant les secteurs prioritaires et en définissant les mesures (disposition et recommandation) à mettre en œuvre pour la préservation et la gestion des zones humides. Pour mener à bien cette étape, le stagiaire sera amené à localiser, par l'utilisation de la géomatique, les secteurs prioritaires en s'appuyant sur les données de l'inventaire des zones humides existant. Il proposera des mesures spécifiques sur ces secteurs prioritaires. Elles pourront s'appuyer sur les outils contractuels (Contrat Territoriaux, Contrats Régionaux de Bassin Versant, MAEC, LIFE) et réglementaires (zones humides d'intérêt environnemental particulier, zones stratégiques sur la gestion de l'eau, mesure de protection du milieu ou des espèces).

Profil : étudiant(e) niveau Master II en environnement ou en aménagement du territoire. Bonne connaissance de la fonctionnalité et de la gestion des milieux aquatiques. Intérêt pour les zones humides/marais.
Utilisation des outils SIG nécessaire.

Savoir-être : capacité d'analyse, curiosité, rigueur, autonomie et travail en équipe.

Durée du Stage : 6 mois (convention tripartite).
Stage basé à Nantes, rémunération 30% du SMIC.

Contact :

Si cette offre vous intéresse, vous pouvez envoyer CV et lettre de motivation ou poser vos questions à :

Caroline ROHART, animatrice du SAGE et directrice du SYLOA :
crohart@syndicatloireaval.fr

Arnaud MEVEL – Animateur ASTER : amevel@syndicatloireaval.fr

Tel. standard : 02.85.52.44.14

Date limite de candidature : 18 janvier 2019